



Appelle t on ça abus de pouvoir et intimidation?

Par jrANGco, le 03/10/2012 à 10:10

Bonjour, rn Lorsqu' un enfant se trouvant dans une situation précaire due à des problèmes avec la justice décide de s'occuper de son parent souffrant d'ALZHEIMER léger, au début ,puis les deux dernières années plus fortement,,sans s'être concerté avec les autres enfants.S'étant servi , ayant dilapidé tous ses comptes pendant tout ce temps ,puisque devenu non imposable par jugement du tribunal ,afin de ne réduire en aucun cas son train de vie .Alors qu il bénéficiât déjà,des avantages d une donation par ce même parent rnSa situation fut dissimulée à la fratriernIl ne fit à aucun moment appel d'aide à elle(voir même le refusa jusqu'à la dernière extrémité du parent . rnPeu t on considérer celà comme abus de pouvoir ,avec intimidation sur personne fragile, ainsi que(détention de tous les documents familiaux,et son refus de les transmettre) envers ce parent.rnPeut on envisager un dépôt de plainte,tant il fait preuve de mauvaise foi et créé une situation malveillante rnMerci